

« Préambule. Soutien communautaire et participation sociale »

Mireille Tremblay

Santé mentale au Québec, vol. 21, n° 2, 1996, p. 3-5.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/032394ar>

DOI: 10.7202/032394ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org



Préambule

Soutien communautaire et participation sociale

Mireille Tremblay*

Depuis de nombreux mois Santé mentale au Québec s'était engagée à publier un certain nombre d'articles qui n'ont pu être intégrés à l'une ou l'autre des thématiques retenues lors de la parution des derniers numéros. Nous avons alors décidé de les publier dans un numéro spécial, malgré leur diversité.

Après lecture et analyse de ces textes, nous avons été frappée par leur parenté. L'ensemble des articles aborde les différentes dimensions sociales de la santé mentale : école, travail, vie affective et familiale ainsi que les principaux problèmes associés à la santé mentale : suicide, drogues, violence conjuguale. Cependant, comme un leitmotiv, l'importance du soutien social est réitérée dans chacun des textes. On retient le soutien social soit comme un facteur déterminant de l'adaptation et de l'intégration sociale ou comme facteur de promotion et de protection de la santé mentale.

« Le support social est maintenant reconnu comme un facteur essentiel à l'adaptation humaine. Alors que certains le considèrent comme une variable tampon, produisant un effet parapluie entre les événements générateurs de stress et le développement d'une symptomatologie, d'autres lui attribuent une valeur intrinsèque nécessaire à l'adaptation. »
(Caron, p. 158)

C'est donc dans une perspective sociale, communautaire et écosystémique que le présent numéro propose un tour d'horizon de la santé mentale et des problèmes qui y sont associés.

* L'auteure est étudiante au doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal et secrétaire générale de la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle.

Une perspective sociale de l'intervention en santé mentale repose sur une vision biopsychosociale de la santé mentale et physique. La santé et le bien-être désignent « la capacité physique, psychique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer, d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, 1991). Une personne saine est non seulement un organisme sans pathologie et un être mentalement équilibré, mais elle est aussi une actrice ou un acteur participant activement à la vie sociale de sa communauté.

Comme en témoignent plusieurs textes du présent numéro, la participation sociale constitue également un facteur de protection de la santé mentale alors que le retrait social, l'impuissance, la dépendance et l'isolement constituent des facteurs de risque pour plusieurs problèmes de santé mentale.

Cette lecture sociale de la santé mentale fait appel à un changement important des rapports intervenants-clients.

« Les intervenants doivent modifier leurs paradigmes, fondés sur la problématique ou la pathologie, afin de voir les forces de la personne, ses capacités, ses aptitudes et son droit à l'autodétermination... »

L'intervention doit favoriser le développement chez la personne de liens sociaux, de réseaux, et l'encourager à utiliser ses pairs comme support social. Les intervenants doivent désormais apprendre à utiliser, dans un premier temps, le vaste ensemble d'institutions publiques malheureusement trop réparties en différents secteurs : santé et services sociaux, éducation, logement, justice et main d'oeuvre. Par ailleurs, les intervenants doivent apprendre à tisser le véritable partenariat, qui utilise le potentiel et les capacités des aidants naturels que sont les parents et les amis de la personne ayant des problèmes de santé mentale. Les intervenants doivent savoir comment comprendre et respecter les limites de cette ressource. » (Coulombe et al., p. 181)

Cette vision sociale de la santé mentale fait appel à un projet collectif reposant sur la collaboration entre les différents secteurs publics et relevant de la responsabilité conjointe des personnes, de la communauté et des services publics.

La reconnaissance de la responsabilité des personnes et de la communauté en matière de santé mentale implique la révision des pratiques

d'intervention de l'État en matière de services sociaux et de santé. Les services publics doivent en premier lieu soutenir les personnes et la communauté afin qu'elles disposent des moyens nécessaires au maintien de leur santé. Les intervenants et intervenantes doivent agir dans le respect des besoins des personnes, de leurs particularités et de leurs aspirations.

Si le soutien social, de la part des intervenants et intervenantes, et la participation sociale, du côté des personnes, représentent des déterminants importants de la santé mentale, cette perspective implique une réévaluation de la relation de pouvoir entre ces deux parties. La santé mentale fait appel à un projet politique, requiert la politisation de la relation, c'est-à-dire la transformation des deux termes de la relation de pouvoir de l'intervention : expert-bénéficiaire, thérapeute-client ou producteur-consommateur.

Cette dimension politique au niveau de l'intervention individuelle se répercute sur la redéfinition du partenariat social et politique en vue de maintenir et protéger la santé mentale et physique de la population. C'est à titre de citoyens et de citoyennes partageant une responsabilité sociale et collective commune que les deux parties s'engagent l'une envers l'autre afin de promouvoir, préserver, améliorer la santé mentale et la participation sociale. Plusieurs des textes du présent numéro font ainsi appel à ce nouveau contrat social, à la concertation, au partenariat et à la volonté politique de promouvoir la santé mentale de la population.

C'est donc à une relecture socio-politique en santé mentale que vous convie ce numéro, dont les articles sont regroupés en trois sections.

Les textes de la première section mettent en lumière l'importance du soutien social comme variable déterminante de l'adaptation et de l'intégration sociale que ce soit à l'école, au travail ou dans la communauté en général. La seconde section réunit des textes relatifs aux principaux problèmes associés à la santé mentale. Quant à la troisième section, elle regroupe les textes portant sur des outils d'évaluation et de coordination multisectorielle et une étude sur la santé mentale des intervenants et intervenantes, qui, comme toute autre personne, ont besoin de soutien social pour maintenir et préserver leur santé mentale.

J'espère qu'à la lecture de ces textes vous éprouverez comme moi, le plaisir de voir émerger, au-delà des différences, une nouvelle vision politique de la santé mentale. Une vision qui redéfinirait les rapports entre professionnels, usagers et usagères, citoyens et citoyennes, une vision qui contribuerait à diffuser le pouvoir et à démocratiser les services sociaux et de santé.